

Rapport N° 165/2019

Création d'un pôle média à Gland et nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.-

Nyon, le 19 août 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,

La commission chargée d'étudier le préavis 165/2019 intitulé « Création d'un pôle média à Gland et nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000 » s'est réunie le mercredi 17 juillet 2019 à la Ferme du Manoir. La commission est composée de Mesdames Rachel Cavargna-Debluë et Valérie Mausner Leger et de Messieurs Patrick Buchs, Brian Jackson, Willy Nicole, Sacha Vuadens, Jean-Pierre Vuille et Ione Ramel (président et rapporteur). Tou.te.s les commissaires étaient présent.e.s.

A cette occasion, la commission a entendu Monsieur le syndic Daniel Rossellat, ainsi que Monsieur Nasrat Latif, en sa qualité de responsable opérationnel de Nyon Région Télévision (NRTV). Ils ont exposé les enjeux du préavis traité, répondu aux questions des commissaires et fourni les compléments d'information requis. La commission les en remercie.

La documentation suivante a été remise à la commission – avant sa réunion ou a posteriori – à la demande des commissaires :

- L'avenir digital à Gland - CNN Money Switzerland, NRTV, Mediago (présentation des spécifications techniques)
- Studios and offices in Gland - Functional requirements - CNN Money Switzerland, NRTV, Mediago (document en anglais)
- NRTV – Votre télévision, notre région (projet de plaquette promotionnelle)
- Statuts de l'Association Communyon
- Contrat entre l'Association Communyon et Mediago Conseil SA
- NRTV 2.0 - Charte éditoriale

A la demande du syndic, le corpus de cette documentation est traité de manière confidentielle par les commissaires qui se sont engagé.e.s à ne pas divulguer ces contenus à de tierces personnes.

A l'invitation du syndic et en date du 23 juillet dernier, certain.e.s commissaires ont visité les nouveaux locaux de NRTV à Gland qui sont toujours en phase d'installation, mais d'ores et déjà partiellement exploitables et exploités.

Enjeux du préavis

Les sections « 2. Le projet » et « 3. Incidences financières » du préavis 165/2019 offrent un aperçu solide des enjeux, tels qu'ils ont été exposés par le syndic et le responsable opérationnel de NRTV lors de la réunion de la commission.

Les précisions suivantes ont été communiquées à la commission :

- NRTV a une opportunité unique, en s'alliant avec la chaîne CNN Money Switzerland. Elle bénéficiera ainsi d'une infrastructure de classe internationale. Il semblerait que pareille synergie soit inédite en Europe, pour une télévision locale.
- Les processus de production seront plus qualitatifs et professionnels. Les équipements permettront notamment des tournages sur fond vert avec incrémentation digitale de décors virtuels. L'expérience de visionnage pour les téléspectateurs sera donc meilleure.
- Le grand studio, encore construction à ce jour, permettra l'organisation de débats publics (jusqu'à 50 spectateurs).
- Une cinquantaine de postes devraient être transférés ou créés à Gland, et basés dans le nouveau pôle média. Ceci, puisque Mediago Conseil SA – la société qui exploite NRTV et CNN Money Switzerland entres autres mandats – quitte Lausanne pour s'installer à Gland.
- Grâce à ses nouvelles infrastructures, NRTV – par le biais de Mediago Conseil SA – va recevoir la certification d'« entreprise formatrice ». Actuellement, trois jeunes travaillant pour la chaîne NRTV sont en formation : 2 journalistes et 1 médiamaticien.
- Enfin, le fait de bénéficier de nouveaux locaux et infrastructures conçus dès le départ pour la production de programmes TV, a eu un impact positif sur la motivation des collaborateurs de NRTV. Ceci, puisqu'auparavant, la chaîne NRTV était installée dans des locaux exigus et équipés d'un matériel vieillissant, voire obsolète.

Contexte

NRTV, tout comme le quotidien de La Côte, constitue un média de proximité essentiel et indépendant. La charte éditoriale de NRTV – remise, pour information, à la commission et en sus du professionnalisme des journalistes – témoigne de l'indépendance de la chaîne. Les habitants du district semblent attachés à NRTV, avec une audience estimée à 75'000 téléspectateurs par semaine¹. Actuellement, 4 heures de programmes, diffusés en boucle, sont produits hebdomadairement. L'objectif reste d'augmenter cette offre.

NRTV n'est pas une entité juridique reconnue. Il s'agit d'une marque. Ainsi, ce sont les entités suivantes qui sont impliquées juridiquement et/ou en termes de soutiens financiers à NRTV :

- **Association Communyon**

Le but de l'association, selon ses statuts, est de « *contribuer à l'essor économique, culturel et artistique de la Ville de Nyon et de sa région en favorisant le développement des moyens de communication et d'information attractifs, modernes et adaptés aux besoins actuels et futurs* ». Le comité est composé de 7 membres, dont 2 membres de droit : deux municipaux représentant respectivement les communes de Gland et Nyon.² C'est l'Association Communyon qui mandate une entreprise privée, en l'occurrence Mediago Conseil SA, pour exploiter la chaîne NRTV. L'Association Communyon est au bénéfice de la concession octroyée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) pour la diffusion de la chaîne NRTV. L'Association Communyon n'a aucun droit de regard sur la charte éditoriale de NRTV. En d'autres termes, les journalistes de la chaîne jouissent de la « liberté de la presse », dans le respect des règles déontologiques usuelles.

¹ Se référer à la section « 1.1 Audience » du préavis 165/2019

² Les membres du comité de l'Association Communyon sont : Daniel Rossellat - président et syndic de Nyon, Gilles Davoine - vice-président et avocat, Christine Girod - secrétaire et municipale à Gland, Didier Miéville - trésorier et directeur de Nyon Région Tourisme, Gérard Produit - syndic de Coppet, Nicole Barraud-Estoppey - cadre dans la communication, Pierre-Alain Dupuis - journaliste.

- **Mediago Conseil SA**

Société anonyme spécialisée dans la réalisation et production de programmes TV. Mediago Conseil SA est au bénéfice d'un mandat, sous la forme d'un contrat de prestations octroyé par l'Association Communyon, et dont l'objet est la gestion de la chaîne de télévision NRTV. Mediago Conseil SA loue les locaux hébergeant le pôle média à la Société Électrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC). Mediago Conseil SA est un investisseur de CNN Money Switzerland SA.

- **CNN Money Switzerland SA**

Société anonyme, liée à CNN, la chaîne d'information continue américaine. Elle a mandaté Mediago Conseil SA pour la production de programmes TV, ainsi que l'installation et l'exploitation d'un studio en Suisse romande. La chaîne CNN Money Switzerland est un projet test de programmation TV dédiée principalement à la finance et qui pourrait être adapté dans d'autres pays.

- **Les autres communes soutenant NRTV**

26 communes du district paient des contributions sur une base volontaires à l'Association Communyon. Elles sont de ce fait membre de l'association. En sus de Gland et Nyon, ces communes sont : Arnex-sur-Nyon, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chéserey, Coinsins, Coppet, Crassier, Dully, Founex, Genolier, Gingins, Le Vaud, Luins, Mies, Mont-sur-Rolle, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Tannay, Tartegnin et Trélex.

But

Le but du préavis traité est de participer à l'investissement nécessaire à l'équipement d'un studio TV, pour NRTV, répondant à des standards de production élevés et actuels, en bénéficiant de synergies avec une chaîne du groupe international CNN : CNN Money Switzerland. Ce faisant, NRTV accède à des équipements et au savoir-faire, qui seraient hors de ses moyens – ou de ceux de ses soutiens financiers.

Aspects organisationnels, légaux et financiers

Les équipements et le matériel qui pourront être acquis grâce au financement sollicité sera utilisé en commun par NRTV et CNN Money Switzerland. Mais, les programmes produits par ces deux chaînes seront totalement différents. Pas de programmes TV communs.

La collectivité publique est sollicitée à hauteur de CHF 200'000.- pour le financement de ce projet. Nyon, par le biais de l'Association Communyon, financerait un quart du projet, soit CHF 50'000.-. Les CHF 150'000.- restant seraient à la charge de Gland, à hauteur de CHF 50'000.-, et à la charge de la Région de Nyon, par le mécanisme de financement DISREN, à hauteur de CHF 100'000.-. A noter que cet investissement total permettrait une diminution des frais de production de l'ordre de CHF 80'000.- par an, ce qui veut théoriquement dire que l'investissement de CHF 200'000.- pourrait être amorti en environ 2,5 ans.

Ceci dit, il faut mettre en perspective qu'aucune chaîne TV régionale n'est viable, en Suisse, sans un minimum de soutien par le biais de fonds publics. Ceci, à l'exception de TeleZüri qui bénéficie du seul bassin de téléspectateurs suffisamment large. En 2017, NRTV était déficitaire. En 2018, NRTV a généré un modeste excédent budgétaire de CHF 10'000.-.³

NRTV n'est pas éligible à un financement provenant de la redevance TV. Selon les règles imposées par l'OFCOM, seules deux entités exploitant des chaînes régionales de télévision peuvent bénéficier de la redevance sur l'Arc lémanique. Il s'agit de Léman-Bleu (Genève) et La Télé (Lausanne). Par ailleurs, dans la nouvelle législation fédérale régissant la répartition de la redevance TV, il existe un droit d'acquis – ce qui signifie que les exploitants « historiques » sont privilégiés, pour autant qu'ils respectent leur mandat d'information, ce qui semble être le cas.

³ Pour plus d'information sur les exercices comptables passé, se référer à la communication 164/2019 au Conseil communal intitulée « Bilan de Nyon Région Télévision (NRTV) 2015-2019 »

A noter que le matériel acheté dans le cadre de ce préavis restera propriété de l'Association Communyon. Un contrat entre l'Association Communyon et Mediago Conseil SA régira la manière dont les investissements consentis par la collectivité publics seront amortis et, le cas échéant, récupérés ou compensés si Mediago Conseil SA ou CNN Money Switzerland SA mettaient fin à leur collaboration ou cessaient leurs activités. Des clauses telles qu'un « délai de dédite » ou une « clause de sauvegarde », afin de pouvoir poursuivre la programmation de NRTV, devraient être négociés.

Concernant l'affectation budgétaire, la commission retient que la Municipalité souhaite que CHF 50'000.- soient versés à l'Association Communyon et que cette somme soit comptabilisée comme crédit d'investissement. Tout comme cela avait été fait naguère pour un crédit d'investissement octroyé à l'association Vision du Réel, dans le cadre de l'achat de containers de fret maritimes pour en faire son Village du Réel.

Discussion et remarques de la commission

Les commissaires saluent le bien-fondé de la démarche entreprise afin de contribuer financièrement à la création d'un pôle média à Gland et à de nouvelles infrastructures de production pour NRTV.

La commission est également d'avis qu'il s'agit d'une opportunité unique que de pouvoir mutualiser des moyens et des processus de production très en pointes dans le domaine télévisuel, ceci en partenariat avec une chaîne TV, CNN Money Switzerland, de niveau international.

Le fait de créer/transférer de nouveaux emplois dans la région est également jugé pertinent. D'autant plus que le nouveau pôle média permettra à des jeunes de se former sur des métiers rares dans la région (journaliste, médiamaticien).

Concernant l'investissement lié à cette opération, un risque jugulé au montant investi subsiste. Une fois le crédit d'investissement versé à l'Association Communyon, la Municipalité n'aura plus sous son contrôle exclusif l'utilisation de ces fonds, ni sur sa gouvernance d'ailleurs, ce que regrette certains membres de la commission. Ceci puisqu'un contrat sera négocié ultérieurement entre le mandataire Mediago Conseil SA et son mandant l'Association Communyon. C'est également Mediago Conseil SA qui négociera une convention avec CNN Money Switzerland SA, sans contrôle de la part de l'Association Communyon. Cependant, les statuts de l'Association Communyon stipulent que deux membres de droit siègent au comité de l'association, soit deux municipaux issus des Municipalités de Gland et de Nyon. Par ailleurs, un membre élu du comité de l'association représente une commune de plus. Il s'agit du syndic de Coppet. Et au total, ce sont 26 communes du district qui soutiennent NRTV. Après débat, la commission considère que les « garde-fous » relatifs à cet investissement sont suffisants.

Conclusions

Soutenir le développement de NRTV permet à Nyon et son district de bénéficier d'une autonomie médiatique. De ce fait, Nyon affirme également son identité culturelle propre, ni lausannoise, ni genevoise, mais bel et bien nyonnaise.

L'investissement à consentir pour que NRTV soit en mesure de produire et de diffuser des programmes originaux, grâce à des équipements performants et des infrastructures modernes est modeste. Le fait de bénéficier des infrastructures de par une alliance opérationnelle avec un acteur médiatique comme CNN constitue une opportunité à saisir.

Les risques sont limités et l'investissement en vaut clairement la peine. En termes d'indépendance et de rayonnement médiatique, de création d'emplois et de formation.

Finalement, NRTV est aussi au service de notre démocratie directe et constitue un instrument au potentiel important dans un district tel que le nôtre, à la démographie galopante.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 165/2019 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour l'acquisition de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision,
- oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'acquisition de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Patrick Buchs
Rachel Cavargna-Debluë
Brian Jackson
Valérie Mausner Leger
Willy Nicole
Ione Ramel (président et rapporteur)
Sacha Vuadens
Jean-Pierre Vuille